

RÈGLEMENT OFFICIEL FOREZ TRICEPS 2026

Le FOREZ TRICEPS 2026 est un triathlon co-organisé par l'association COQ en PAT School et le Comité Bi-Départemental de Triathlon (63-15), affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

L'épreuve est organisée dans le respect du Règlement Sportif FFTRI en vigueur (consultable sur www.fftri.com > « Pratiquer » > « Règlementation sportive »).

L'inscription à la compétition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que du règlement fédéral.

Toutes les informations pratiques (programmes, parcours, tarifs) sont disponibles sur :

<https://www.finishers.com/course/forez-triceps>

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via :

<https://www.finishers.com/course/forez-triceps>

Clôture des inscriptions : vendredi 22 mai 2026 à 23h59, ou avant si les épreuves sont complètes.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Capacités maximales :

- Format S : 300 places individuelles
- Format M : 250 places individuelles + 50 équipes relais

Licence expérience (anciennement Pass Compétition)

Pour les non-licenciés FFTRI et les titulaires d'une licence FFTRI Loisirs, l'achat d'une licence expérience est obligatoire lors de l'inscription.

- Pour les majeurs : validation du Formulaire Info Santé en ligne.
- Pour les mineurs : questionnaire santé complété conjointement avec les responsables légaux. Un certificat médical de moins de 6 mois pourra être exigé si nécessaire.

Les dossiers doivent être complétés intégralement en ligne.

Tout dossier incomplet fera l'objet de relances jusqu'au 21 mai 2026 à 23h59.

Passé ce délai, l'inscription sera invalidée sans possibilité de remboursement.

2. ANNULATION – REPORT – MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier tout ou partie de l'épreuve :

- en cas de conditions météorologiques extrêmes,
- pour raisons de sécurité,
- ou sur décision des autorités compétentes (mairie, préfecture, forces de l'ordre, services de secours).

Le parcours pourra être adapté, réduit ou transformé (suppression d'une discipline, modification des distances, etc.) afin de garantir la sécurité des participants.

Les décisions seront communiquées dans les meilleurs délais via mail, SMS et site officiel.

En cas d'annulation totale ou partielle :

- Aucun remboursement automatique n'est garanti.
 - L'organisation pourra proposer un report sur l'édition suivante.
 - La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée pour toute décision prise dans l'intérêt de la sécurité.
-

3. TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard est autorisé uniquement via la plateforme d'inscription.

Le repreneur devra suivre la procédure complète (licence expérience si nécessaire).

Un droit de transfert de 5 € sera appliqué.

4. RETRAIT DES DOSSARDS

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Le sac concurrent comprend :

- 1 dossard (2 ou 3 pour le relais M)
- 1 étiquette de cadre vélo
- 1 bracelet d'identification (3 pour relais M)
- 1 puce chronométrique à porter à la cheville
- 1 ou plusieurs cadeaux

Le dossard :

- Interdit en natation
- Obligatoire à vélo (à l'arrière)
- Obligatoire en course à pied (à l'avant)
- Fixation en 3 points minimum

La puce devra être restituée à l'arrivée.

Toute puce non rendue sera facturée 15 €.

Le port du bonnet de bain est obligatoire (non fourni).

5. AIRE DE TRANSITION

Un contrôle réglementaire des vélos sera effectué à l'entrée par les arbitres.

À la sortie du parc après l'épreuve, le bracelet et l'étiquette cadre devront être présentés.

6. BRIEFING

- Briefing organisateur : 15 minutes avant chaque départ
- Briefing arbitre : 10 minutes avant chaque départ

La présence des participants est obligatoire.

7. BARRIÈRES HORAIRES

Distance M :

- Fin natation : 10h00
- Fin vélo : 12h00

Distance S :

- Fin natation : 15h15
- Fin vélo : 16h15

Tout concurrent hors délais sera arrêté pour des raisons de sécurité.

8. NATATION

L'épreuve se déroule dans le plan d'eau d'Aubusson d'Auvergne.

Regroupement 15 minutes avant le départ.

Zones femmes / hommes distinctes.

Température de l'eau :

- <16°C : combinaison obligatoire
- 16°C à 24,5°C : combinaison facultative
- 24,5°C : combinaison interdite

Si la température est inférieure aux seuils réglementaires, la natation pourra être remplacée conformément aux règles FFTRI.

9. CYCLISME

- Drafting interdit
- Casque obligatoire, jugulaire attachée
- Gravel et VTT autorisés avec pneus adaptés à la route

La route reste ouverte à la circulation.

Le code de la route doit être strictement respecté.

Des signaleurs seront positionnés aux points stratégiques.

Attention : le parcours comporte du dénivelé (ici, c'est l'Auvergne !).

10. COURSE À PIED

Le parcours emprunte des chemins autour du lac, susceptibles d'être fréquentés par des promeneurs.

Respect et vigilance sont exigés.

Format M : un bracelet ou chouchou sera remis à la fin du premier tour.

11. RELAIS – FORMAT M

Équipes de 2 à 3 participants (hommes, femmes ou mixtes).

Course ouverte à partir de la catégorie Junior.

Le passage du relais s'effectue par transmission de la puce dans l'aire de transition.

12. ZONE DE PÉNALITÉ

En cas de carton bleu sur la partie cycliste :

- 1 minute d'arrêt pour le format S
- 2 minutes d'arrêt pour le format M

Arrêt obligatoire à l'entrée du parc vélo sous contrôle arbitral.

13. RAVITAILLEMENTS

Deux ravitaillements :

- Aire de transition (Liquides : eau, cola...)
 - Arrivée (Liquides + Solides: sucré et salé)
-

14. ENVIRONNEMENT

Le jet de déchets hors zones prévues est interdit.

Des zones de propreté sont matérialisées avant et après les ravitaillements.

Tout manquement pourra entraîner une disqualification (carton rouge).

15. RESPONSABILITÉS

Chaque participant reconnaît participer à l'épreuve sous sa propre responsabilité et atteste être en condition physique suffisante pour prendre part à la compétition.

L'organisation met en œuvre tous les moyens nécessaires à la sécurité des participants. Toutefois, elle ne saurait être tenue responsable en cas d'accident résultant :

- d'un non-respect du règlement,
- d'une imprudence individuelle,
- d'un état de santé inadapté à la pratique du triathlon,
- ou d'un cas de force majeure.